

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Novembre 2024

Référence
2024_47

Objet de la délibération
Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société " SNC La Sablière de l'île au Page "

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Date de la convocation
22/11/2024

Date d'affichage
22/11/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 29 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHANDAT David à Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. COGNOT Gérard à M. MOULINNEUF Michel

Absent(s) :

Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. MOULINNEUF Michel

Objet de la délibération : Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société " SNC La Sablière de l'île au Page "

VU l'arrêté préfectoral N° 2024-1611 du 04 octobre 2024 prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « SNC la Sablière de l'île au Page » relative au renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière de sables et de graviers qu'elle exploite au lieu-dit « Le Pré Neuf » sur le territoire de la commune d'Argenvières ;

Vu la notice explicative transmise le 22 novembre 2024 au Conseil Municipal conformément à l'article du CGCT n°L2121-12 ;

Considérant l'ouverture d'une enquête publique pendant 30 jours consécutifs, du lundi 4 novembre 2024 à partir de 9 h 00 au mardi 3 décembre 2024 jusqu'à 17h00 ;

Considérant que, conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est amené à se prononcer au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique soit le 18 décembre 2024 sur la demande d'autorisation environnementale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale du projet renouvellement d'autorisation environnementale pour l'exploitation de la sablière de l'île au Page située sur la commune d'Argenvières,
- De charger Mme La Maire de faire connaître cette décision à la Préfecture du cher.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 2 Décembre 2024
La Maire
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance
M. MOULINNEUF Michel

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 03/12/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 03/12/2024